

Demande d'emprunt

Exigences générales :

- Demande officielle sur papier à en-tête, adressée à la cheffe de la direction ou à la conservatrice ou au conservateur responsable de la collection, comprenant le titre, les dates et la description de l'exposition, ainsi que les coordonnées de la personne autorisée à signer.
- Liste précise des objets requis avec leur numéro d'accession (NAC).
- Rapport d'installation (Standard Facility Report) – le modèle préconisé par l'American Association of Museums : http://sceti.library.upenn.edu/dreyfus/docs/Standard_Facility_Report.pdf.
- L'institution emprunteuse doit prévoir un délai d'au moins 6 mois après la réception de la demande officielle jusqu'à la date prévue de livraison des objets.

Coûts (précisés à titre indicatif, peuvent changer sans préavis) :

- Si des traitements de conservation s'avèrent nécessaires, le taux horaire est de 60 \$ (incluant la main-d'œuvre et les rapports de condition), plus le coût des matériaux.
- Si des travaux d'encadrement s'avèrent nécessaires, le taux horaire est de 40 \$, plus le coût des matériaux.
- Les frais d'emballage et/ou d'encaissement, lorsque ces tâches sont effectuées à l'interne, sont de 30 \$ l'heure (ou 200 \$ par jour), plus le coût des matériaux.
- Les frais d'emballage et/ou d'encaissement, lorsque ces tâches sont effectuées par un tiers, sont facturés à l'institution emprunteuse plus 10 % de frais de gestion ou un montant forfaitaire, selon le cas.
- Le transport des objets, à l'aller comme au retour, doit être effectué par un transporteur professionnel approuvé par le Musée McCord Stewart, et le coût en est entièrement assumé par l'institution emprunteuse (ainsi que les frais de courtage, s'il y a lieu).
- Si des travaux de montage et d'installation sont requis par le Musée McCord Stewart, les frais en sont assumés par l'institution emprunteuse.
- Si les services d'un convoyeur sont requis par le Musée McCord Stewart, les frais en sont assumés par l'institution emprunteuse.

Documents :

- Une entente de prêt préparée par le Musée McCord Stewart doit être signée par la personne autorisée et retournée à la Gestion des collections afin d'officialiser l'emprunt.
- Un certificat d'assurance couvrant « clou à clou » la valeur assurable des objets prêtés doit être fourni avant la cueillette. Le Musée McCord Stewart doit être expressément nommé comme bénéficiaire sur le document.

Avertissement :

- Le Musée McCord Stewart se réserve le droit de refuser entièrement ou partiellement toute demande d'emprunt.